

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 FEVRIER 2014**

Date de convocation : 29 janvier 2014

Date d'affichage : 29 janvier 2014

Membres en exercice : 17

Présents : Mme SCHMITT Mireille, Maire, Mme BOCS Chantal, Mme Christine BULETE, M. CARRETTE Guy, M. CATHY Gérard, M. CHAMPEIMONT Raphaël, M. DACHEUX Gérard, M. JOBERT Thierry, Mme KOECHLIN-CAMBER Martine, M. LEMARCHAL Bruno, M. LILLE Benoît, M. MATHEY Jean Luc, Mme MOREL Jocelyne.

Absents excusés : Excusé ayant donné procuration : M. NGO-TICH Phuoc, à M. DACHEUX Gérard

Absent(s) : M. CRESPI Francisco, M. GRILO Carlos, M. MATHIEU Jean-Michel

**Nombre de votants : 14**

Secrétaire : A été nommé secrétaire : M. CHAMPEIMONT Raphaël

L'an deux mille quatorze, le 3 février à 19:04, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame SCHMITT Mireille, Maire.

Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2013, pas de lecture : **VOTE : 14 POUR** signatures.

Monsieur Cathy fait la remarque qu'il a été noté absent lors de la précédente séance alors qu'il n'a pas été prévenu. Il demande à ce qu'il soit noté absent excusé, mais que c'est sans grande importance.

Madame le Maire dit qu'il s'agit d'une erreur dans l'adresse d'envoi de la convocation, et que ce point a été corrigé.

Monsieur Raphaël Champeimont se propose comme secrétaire de séance.

Ajout d'une délibération à l'ordre du jour, relative à la signature de marchés de téléphonie dans le cadre d'un groupement de commande avec la CAPS.

**Délibération n°14-001** Sur proposition de Mme Chantal BOCS, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal par **10 voix POUR, 1 voix contre (M. Lemarchal), 3 abstentions (Mme Buleté, M. Carrette, M. Cathy)**, approuve le budget primitif communal (M14) pour l'année 2014.

Madame BOCS présente l'évolution de la dette, qui représente 204 € par habitant aujourd'hui. Le dernier emprunt remonte à 2007, et il est à prévoir l'extinction d'un emprunt en 2014, d'un autre en 2017.

La reprise des résultats n'est pas faite, la commune est en attente de l'approbation de Madame Da Costa. Le résultat de l'exercice 2013 n'est pas encore terminé mais les résultats attendus sont présentés.  
Fonctionnement : + 979 839 €. Ce résultat est positif avec les reports antérieurs.

Investissement : - 393 215 €.

Le résultat global est positif : 586 624 €.

Le Budget primitif pour l'année 2014 est équilibré en fonctionnement, avec 2 207 000 €.

Les conséquences de la réforme des rythmes scolaires sont prises en compte. Les recettes en provenance des subventions et des prestations de cantine seront en augmentation. Mais les dépenses pour le fonctionnement de la cantine et les dépenses de personnel seront également en augmentation.

Sont attendus 416 000€ du produit des services, ainsi que 510 000€ en provenance de l'Etat, pour subventionner la réforme des rythmes scolaires.

En revanche, les intérêts versés consécutifs à la reprise de la dette par la CAPS sont en baisse : 11 292€ sont prévus. Nous avons retenu l'hypothèse d'augmentation des recettes de 2% sur les impôts et les taxes.

En ce qui concerne les dépenses, les charges générales sont évaluées à 459 000€. Il est prévu une augmentation de 3.3% des charges de personnel en raison d'une réforme de l'échelle de rémunération des agents de catégorie C. La réforme des rythmes scolaires et les besoins de nouveau personnel sont estimés à hauteur de 100 000€.

L'amende de la loi SRU s'élève à 20 000€. La contribution au fond de péréquation augmente à hauteur de 32 000€. Les dépenses imprévues sont estimées à 50 000€. L'amortissement des travaux s'élève à 60 000€, qui se retrouvent dans la section recettes d'investissement du budget prévisionnel.

La commune a réalisé une économie de 46 000€ suite à l'arrêt de la délégation de service public avec la Lyonnaise des Eaux pour l'assainissement.

Les charges financières sont en baisse. Il s'agit de charges exceptionnelles, d'une régularisation avec la CAPS. La somme de 221 000 € est à virer dans la section investissement.

Pour la section investissement, les dépenses relatives à l'emprunt et à la dette sont estimées à la baisse, en raison du remboursement en capital. Il y a des immobilisations incorporelles pour l'informatique et une enveloppe de 40 000€ pour des études.

Des subventions d'équipement de voirie sont prévues, pour des travaux plaine des Delâchés, route de Chartres et rue Saint Nicolas.

Des immobilisations corporelles sont prévues avec un nouveau bungalow pour l'école. Des immobilisations sont en cours avec les travaux de l'Eglise. Enfin, une somme de 65 000€ pour les dépenses imprévues.

Pour la partie recettes, il y a un virement depuis la section de fonctionnement. La somme de 60 000€ pour l'amortissement et les dotations pour réserves du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA). Egalement des subventions d'investissement pour des travaux prévus pour l'Eglise, une subvention de la CAPS et d'Essonne Habitat pour la voirie de la zone des Delâchés.

Il y a des immobilisations financières, les recettes par rapport à la reprise de la dette par la CPAS. Pour arriver à l'équilibre, Il serait nécessaire d'effectuer un emprunt à hauteur de 542 000€, mais qui s'avérerait inutile une fois la reprise des résultats effectuée.

Monsieur LEMARCHAL demande pourquoi le budget est voté aussi tôt, alors qu'une nouvelle municipalité se mettra en place en avril. Il s'interroge sur la pertinence de ce vote, sachant que la nouvelle équipe pourra reprendre le budget. Il s'interroge aussi sur l'estimation des 100 000€ sur une période de quatre mois que représente la réforme des rythmes scolaires, ce qui lui paraît considérable. Il demande si une subvention est prévue pour cette réforme ?

Madame BOCS répond que la subvention d'Etat est versée sous condition d'application du quotient familial ou de gratuité.

Monsieur LEMARCHAL demande à quoi correspondent les immobilisations relatives à l'informatique.

Madame BOCS répond qu'il s'agit de logiciels.

Madame KOEHLIN dit que de nombreuses communes votent leur budget à cette période. Il a été décidé de le faire à cette période afin que la future municipalité puisse fonctionner, car élaborer un budget représente beaucoup de travail. Ce budget ne contient que des projets en cours, et rien de nouveau. Les prises de décisions par rapport au personnel ne devraient pas changer. La nouvelle équipe pourra décider de continuer ou non les travaux de la rue Saint Nicolas.

Monsieur LEMARCHAL trouve l'argument recevable.

Madame BOCS dit qu'il était préférable de procéder ainsi, en raison des élections qui auront lieu fin mars-début avril.

Monsieur LEMARCHAL trouve cela incohérent par rapport à ce qui a été fait pendant les cinq dernières années.

Madame KOEHLIN dit qu'il n'y avait pas de nouveaux projets s'opposant à ce qu'il soit fait ainsi.

**Délibération n°14-002** Sur proposition de Mme Jocelyne MOREL, conseillère municipale déléguée à la vie associative, par **14 voix POUR**, approuve le vote des subventions aux associations pour l'année 2014.

Madame MOREL explique que les associations sollicitent la commune pour les aider dans leurs activités et leur fonctionnement. Une distinction est faite entre trois catégories : les associations sportives, culturelles et sociales.

Monsieur LEMARCHAL demande les détails des associations et des subventions qu'il est envisagé de verser. Madame MOREL donne les renseignements.

En 2013, le montant total des subventions était de 14 904€. Certaines associations avaient de la trésorerie ou n'avaient pas de projets à financer.

La crèche des Casteloups a des besoins conséquents. L'association sportive de football a une école qui va être labellisée.

Madame KOEHLIN dit que la crèche des Casteloups a un un fond de réserve assez court c'est pourquoi nous avons décidé de leur donner plus pour qu'ils puissent constituer ce fonds.

Madame MOREL dit que dans l'étude des dossiers, il est tenu compte du nombre de salariés de chaque association eu égard à la trésorerie disponible pour les payer.

Monsieur LEMARCHAL demande pourquoi n'y aurait-il pas des cotisations ?

Madame MOREL répond que les salariés font peu d'heures et que ce sont des emplois fragiles.

Monsieur LEMARCHAL dit plutôt que de constituer un fonds de la valeur d'une indemnité de licenciement il pourrait être intéressant de s'assurer contre cela.

Madame KOEHLIN dit que les subventions arrivent tard dans l'année. Il y a un aspect trésorerie et un aspect provision.

Madame MOREL dit que les subventions supérieures à 400€ seront versées en deux temps.

**Délibération n°14-003** Sur proposition de Mme Chantal BOCS, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **10 voix POUR**, **4 abstentions (Mme Buleté, M. Cathy, M. Carrette, M. Lemarchal)**, approuve le vote du budget primitif eau et assainissement communal (M49) pour l'année 2014.

Madame BOCS explique que pour la section d'investissement, il y a les travaux effectués dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement.

Au niveau de la section de fonctionnement. Pour les recettes, il est prévu 19 920€ de surtaxe sur l'eau potable, 15 000 € de participation aux branchements et 7400€ d'amortissement. Soit un total de 119 321€ attendus.

Pour les dépenses, il est prévu 1000€ pour les branchements, 35 000€ de participation financière dans le cadre de la convention avec la ville de Palaiseau dont l'exécution demande des contrôles supplémentaires. 1000€ de dépenses imprévues et 32 998€ euros pour les amortissements.

Pour la section d'investissement, il y a la première tranche des travaux effectués dans le cadre du SDA, dans le quartier Paris-Chevreuse. Le total des dépenses est estimé à 541 118€.

Pour les recettes, il y a l'amortissement, le virement de la section de fonctionnement, et des subventions pour les travaux effectués dans le cadre du SDA, en provenance du Conseil régional, du Conseil général et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. La part des subventions passe d'une fourchette de 70-75% à une fourchette de 50-55%. La commune a la possibilité d'effectuer un emprunt à taux zéro.

Madame BOCS souligne qu'il faut être vigilant par rapport aux subventions. Le budget est équilibré.

**Délibération n°14-004** Sur proposition de Mme Mireille SCHMITT, Maire, le Conseil municipal, par **10 voix POUR**, **4 abstentions (Mme Buleté, M. Cathy, M. Carrette, M. Lemarchal)**, autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CAPS pour la réalisation de travaux de viabilisation de la plaine des Delâchés.

Madame le Maire explique qu'une convention a été passée avec la CAPS pour la voirie. Nous avons besoin d'un avenant suite à l'abandon du projet d'école. La nature des travaux est modifiée. Le parc de stationnement qui va être construit au cimetière sera plus petit puisqu'il n'y aura pas d'école. La route de Grivery va être déviée vers le Sud pour avoir une entrée plus importante pour la crèche et la maison du garde. Un plateau

traversant est prévu pour sécuriser la cohabitation des piétons, de la piste cyclable et des bus. Cet aménagement n'était pas prévu. Un second plateau traversant se trouvera au niveau de la nouvelle rue prévue pour les logements d'Essonne Habitat. Beaucoup d'enfants se rendant à l'école passe par cette zone. L'importance de la circulation le matin et la sécurité des enfants rend cet aménagement nécessaire. Des places de parking vont également être ajoutées. L'échéancier a été modifié. Les travaux vont avoir lieu à partir du 2<sup>nd</sup> semestre 2014 et se termineront en 2015 pour coïncider avec la livraison des logements sociaux. La commune va bénéficier d'un PUP de la part du bailleur pour 270 000 €. Le coût de l'opération n'est pas changé, mais simplement arrondi à l'euro supérieur.

Monsieur JOBERT demande si le coût est équivalent ? Madame le Maire répond que oui.

**Délibération n°14-005** Sur proposition de M Jean-Luc MATHEY, Maire-adjoint chargé de l'agenda 21, du cadre de vie et du patrimoine, le Conseil municipal, par **14 par voix POUR**, approuve la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux pour le programme 2014 pour la rénovation des bâtiments scolaires.

L'Etat a indiqué que la commune est éligible à la dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux pour le programme 2014. Pour le dossier de demande de subvention, le Conseil municipal doit délibérer avant le 14 mars 2014. Le projet qui sera présenté concerne le groupe scolaire Pablo Neruda. Les fenêtres situées côté forêt ont besoin d'être changées. Nous avons un devis de 21 969€. La subvention pour ce projet peut représenter 30% de ce montant.

Monsieur CARRETTE demande combien de fenêtres sont concernées? Madame le Maire répond qu'il y a au moins 6-8 fenêtres.

**Délibération n°14-006** Sur proposition de Mme Mireille SCHMITT, Maire, le Conseil municipal, par **10 voix POUR, 3 voix contre (Mme Buleté, M. Carrette, M. Lemarchal), 1 abstention (M. Cathy)**, approuve la signature de la garantie des emprunts effectués par Essonne Habitat dans le cadre de la construction de 40 logements sociaux dans le secteur des Delâchés.

Madame le Maire explique que 8 logements sont réservés pour le contingent communal sur les 40 qui seront construits dans la zone des Delâchés. Il y a trois délibérations concernant la garantie des emprunts effectués par Essonne Habitat dans le cadre de la construction de logements locatifs sociaux. Elles ont déjà été votées lors du précédent Conseil municipal, mais la Caisse des Dépôts et Consignations n'était pas satisfaite de leur forme.

Monsieur LEMARCHAL demande quel est le montant de cette caution. Madame le Maire répond que le montant est de 4 117 850€, ce qui correspond à un taux de garantie de 100%. Madame le Maire précise qu'il y a un fond de garantie où cotisent les bailleurs sociaux.

**Délibération n°14-007** Sur proposition de Mme Mireille SCHMITT, Maire, le Conseil municipal, par **10 voix POUR, 3 voix contre (Mme Buleté, M. Carrette, M. Lemarchal), 1 abstention (M. Cathy)**, approuve la signature de la garantie des emprunts effectués par Essonne Habitat dans le cadre de la construction de 9 logements sociaux route de Chartres.

Madame le Maire explique que 2 logements sur 9 sont réservés pour la commune. La garantie des emprunts s'élève à 892 813€.

**Délibération n°14-008** Sur proposition de Mme Mireille SCHMITT, Maire, le Conseil municipal, par **10 voix POUR, 3 voix contre (Mme Buleté, M. Carrette, M. Lemarchal), 1 abstention (M. Cathy)**, approuve la signature de la garantie des emprunts effectués par Essonne Habitat dans le cadre de la construction de 11 logements sociaux route Neuve.

Madame le maire explique que 2 logements sont réservés à la commune, ce qui portera le nombre de logements communaux à 25 au total. La garantie du prêt est de 1 045 053€

**Délibération n°14-009** Sur proposition de Mme Mireille SCHMITT, Maire, le Conseil municipal, par **14 voix POUR**, autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour l'ALSH périscolaire et l'ALSH extrascolaire avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Madame le maire explique qu'il s'agit d'un contrat enfant-jeunesse conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales. Pour toucher la prestation de service ordinaire, il faut signer une convention d'objectifs avec la CAF. Cette convention est conclue pour une durée de trois ans, d'octobre 2013 à octobre 2016.

**Délibération n°14-010** Sur proposition de Mme Mireille SCHMITT, Maire, le Conseil municipal, par **12 voix POUR, 2 abstentions (Mme Buleté, M. Lemarchal)**, autorise le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande pour le marché de nettoyage de locaux, lot nettoyage des vitres.

Madame le Maire explique que l'autorisation de signature de cette convention constitutive de groupement de commandes a déjà été votée lors du précédent Conseil municipal. Mais la commune d'Igny a souhaité intégrer son CCAS, ce qui crée une nouvelle convention constitutive de groupement de commandes dont il faut autoriser la signature par le Maire.

Madame le Maire dit que la commune est intéressée uniquement pour le lot de nettoyage des vitres, car les services communaux ne sont pas équipés pour effectuer la totalité de ce travail.

**Délibération n°14-011** Sur proposition de Mme Mireille SCHMITT, Maire, le Conseil municipal, **11 par voix POUR, 3 abstentions (Mme Buleté, M. Carrette, M. Lemarchal)**, autorise le Maire à signer les pièces des marchés de fourniture et mise en œuvre des équipements de télécommunication voix et données, service de maintien en condition opérationnelle et travaux de câblage.

Madame le Maire explique que ces marchés ont été passés dans le cadre d'un groupement de commandes avec la CAPS et qu'un marché représente un lot. La commune a passé ces marchés sans montant minimum ni montant maximum, une délibération du Conseil municipal autorisant le Maire à signer les pièces de ces marchés est donc obligatoire.

#### **Questions diverses :**

Le Maire précise que deux décisions du Maire ont été prises dans le cadre de sa délégation (article L2122-22 du CGCT).

-Une décision du Maire N°2013-011, approuvant le montant des travaux proposé par le cabinet CCST dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre à hauteur de 491 604€ HT, pour des travaux de remplacement de canalisations d'eaux usées à réaliser dans le cadre du SDA. Cette décision porte le forfait de rémunération définitive du cabinet CCST de 24 088.60€ HT à 28 809.96€ HT.

-Une décision N°2014-001 relative à l'acceptation sans condition ni charge du don de 250 sacs ludobag, consenti par société GIMEX INTERNATIONAL SAS, ayant son siège social 2 voie La cardon, Parc Gutenberg à PALAISEAU (91126) représentée par M. Sami GATTINO, son Président.

Le conseil est clos à 19h59.

Parole donnée au public.

La séance est levée à 20h00.

Le compte rendu de la séance a été affiché le jeudi 6 février 2014 dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le mercredi 6 février 2014,

Le Maire,  
Mireille SCHMITT.

